

REGLEMENT INTERIEUR (EXEMPLAIRE A SIGNER)

ARTICLE 1 – REGLEMENT

L'abonnement à l'année doit être réglé intégralement lors de l'inscription, y compris les 25€ d'adhésion à l'association. Vous avez la possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois (par chèque uniquement si paiement en plusieurs fois. Il en sera remis à l'encaissement 1 par trimestre).

Pour la location des costumes de fin d'année, une participation vous sera demandée en janvier (le prix peut varier en fonction du nombre de ballet et du thème).

Sauf cas de force majeure et uniquement sur justificatif (déménagement +40km ou longue maladie) AUCUN remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 2 – DROIT A L'IMAGE

Des photos et vidéos peuvent être prises lors des cours ou lors des spectacles organisés par l'association SAPHIR DANSE, vous autorisez expressément l'association à les utiliser afin de promouvoir nos actions.

ARTICLE 3 – TENUE DE COURS OBLIGATOIRE

L'association demande des accessoires spécifiques pour chaque cours de cabaret, heels et effeuillage. Ces derniers seront fournis par l'association pour un souci d'harmonie.

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| ➤ <u>Pour le cabaret</u> : 50€ | ➤ <u>Pour l'effeuillage</u> : 30€ |
| Bottines cabaret noire | Chaussures argentés |
| Chaussures argentés | |
| | ➤ <u>POUR TOUTES LES DANSES</u> : 30€ |
| ➤ <u>Pour le heels</u> : 50€ | Collants résilles (x2) |
| Bottines heels noire | |
| Genouillères | |

UNE TENUE DECENTE EST EXIGEE PENDANT LES COURS DE CABARET ET DE HEELS

Il est interdit de mâcher du chewing-gum pendant les cours, et de porter des bijoux trop imposant (risque de blessure, risque de perte)

ARTICLE 4 – ABSENCES

Les absences sont à éviter au maximum, car vous vous préparez tout au long de l'année à différentes prestations, qui ne peuvent être opérationnelles que si vous assistez à tous les cours.

Seules les absences pour maladie sont tolérées, sous peine de vous voir exclu de certaines chorégraphies voire du spectacle.

En cas d'exclusion ayant pour cause trop d'absentéisme, aucun remboursement DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT ne pourra être demandé.

Merci de prévenir le professeur en cas d'absence en téléphonant au siège de l'association.

ARTICLE 5 – FORMATION CABARET

Cette formation est destinée à toutes les personnes désirant développer ses capacités dans le domaine du cabaret. Les admissions dans cette formation se font sur auditions lors d'un cours avec d'autres adhérents.

Cette formation demande une assiduité toute l'année et à tous les cours prévus à cette formation.

Plusieurs points sont importants à connaître concernant cette formation :

- Au-delà de 10 absences dans l'année (hors maladie contre certificat médical) UNE EXCLUSION DEFINITIVE IMMEDIATE sera mise en place
- L'adhérent(e) s'engage à réaliser en représentation scénique CHACUNE des chorégraphies qu'il/elle a apprises lors des répétitions
- Lors des répétitions la présence de tous les membres de la formation est obligatoire
- Des costumes et des tenues complémentaires peuvent vous être demandés. Ils vous seront fournis par l'association Saphir Danse contre rémunération*.

*Pour information le prix moyen d'un costume est en général aux alentours de 65€ (les prix peuvent varier en fonction des articles composants le costume).

ARTICLE 6 – SPECTACLES ET PRESTATIONS

Un spectacle de fin d'année ainsi que plusieurs prestations (selon les opportunités) auront lieu chaque année.

Les dates et lieux de ceux-ci seront communiqués lors de la préparation de ces derniers.

Prévoyez que la journée vous aurez des répétitions générales aux lieux du ou des spectacle(s).

Pour ce spectacle des costumes sont créés ou achetés, spécialement pour vous. Si vous pensez ne pas participer à celui-ci pour différentes raisons et quelles qu'elles soient, merci de nous en aviser AVANT que les costumes soient achetés, tout costume acheté sera dû.

ARTICLE 7 – ACCOMPAGNANTS

Aucun accompagnant ne sera autorisé à entrer dans le studio, sauf si celui-ci désire faire un cours d'essai après inscription préalable auprès du professeur.

SPECIAL COVID – CRISE SANITAIRE

Aucun accompagnant ne sera autorisé à entrer dans l'enceinte du studio. Les élèves seront invités à se laver les mains en arrivant au studio (gel hydroalcoolique, savon) et devront porter un masque pour tous leurs déplacements au sein du studio. Pendant le cours le masque est à proscrire. Chaque élève doit avoir sa bouteille d'eau personnelle.

Ces règles seront susceptibles d'être modifiées en fonction des règles sanitaires en vigueur.

NOM DE L'ELEVE :

Mention : « Lu et approuvé » et signature :

REGLEMENT INTERIEUR (EXEMPLAIRE A GARDER)

ARTICLE 1 – REGLEMENT

L'abonnement à l'année doit être réglé intégralement lors de l'inscription, y compris les 25€ d'adhésion à l'association. Vous avez la possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois (par chèque uniquement si paiement en plusieurs fois. Il en sera remis à l'encaissement 1 par trimestre).

Pour la location des costumes de fin d'année, une participation vous sera demandée en janvier (le prix peut varier en fonction du nombre de ballet et du thème).

Sauf cas de force majeure et uniquement sur justificatif (déménagement +40km ou longue maladie) AUCUN remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 2 – DROIT A L'IMAGE

Des photos et vidéos peuvent être prises lors des cours ou lors des spectacles organisés par l'association SAPHIR DANSE, vous autorisez expressément l'association à les utiliser afin de promouvoir nos actions.

ARTICLE 3 – TENUE DE COURS OBLIGATOIRE

L'association demande des accessoires spécifiques pour chaque cours de cabaret, heels et effeuillage. Ces derniers seront fournis par l'association pour un souci d'harmonie.

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| ➤ <u>Pour le cabaret</u> : 50€ | ➤ <u>Pour l'effeuillage</u> : 30€ |
| Bottines cabaret noire | Chaussures argentés |
| Chaussures argentés | |
| | ➤ <u>POUR TOUTES LES DANSES</u> : 30€ |
| ➤ <u>Pour le heels</u> : 50€ | Collants résilles (x2) |
| Bottines heels noire | |
| Genouillères | |

UNE TENUE DECENTE EST EXIGEE PENDANT LES COURS DE CABARET ET DE HEELS

Il est interdit de mâcher du chewing-gum pendant les cours, et de porter des bijoux trop imposant (risque de blessure, risque de perte)

ARTICLE 4 – ABSENCES

Les absences sont à éviter au maximum, car vous vous préparez tout au long de l'année à différentes prestations, qui ne peuvent être opérationnelles que si vous assistez à tous les cours.

Seules les absences pour maladie sont tolérées, sous peine de vous voir exclu de certaines chorégraphies voire du spectacle.

En cas d'exclusion ayant pour cause trop d'absentéisme, aucun remboursement DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT ne pourra être demandé.

Merci de prévenir le professeur en cas d'absence en téléphonant au siège de l'association.

ARTICLE 5 – FOMATION CABARET

Cette formation est destinée à toutes les personnes désirant développer ses capacités dans le domaine du cabaret. Les admissions dans cette formation se font sur auditions lors d'un cours avec d'autres adhérents.

Cette formation demande une assiduité toute l'année et à tous les cours prévus à cette formation.

Plusieurs points sont importants à connaître concernant cette formation :

- Au-delà de 10 absence dans l'année (hors maladie contre certificat médical) UNE EXCLUSION DEFINITIVE IMMEDIATE sera mise en place
- L'adhérent(e) s'engage à réaliser en représentation scénique CHACUNE des chorégraphies qu'il/elle a apprises lors des répétitions
- Lors des répétitions la présence de tous les membres de la formation est obligatoire
- Des costumes et des tenues complémentaires peuvent vous être demandés. Ils vous seront fournis par l'association Saphir Danse contre rémunération*.

*Pour information le prix moyen d'un costume est en général aux alentours de 65€ (les prix peuvent varier en fonction des articles composants le costume).

ARTICLE 6– SPECTACLES ET PRESTATIONS

Un spectacle de fin d'année ainsi que plusieurs prestations (selon les opportunités) auront lieu chaque année.

Les dates et lieux de ceux-ci seront communiqués lors de la préparation de ces derniers.

Prévoyez que la journée vous aurez des répétitions générales aux lieux du ou des spectacle(s).

Pour ce spectacle des costumes sont créés ou achetés, spécialement pour vous. Si vous pensez ne pas participer à celui-ci pour différentes raisons et quelles qu'elles soient, merci de nous en aviser AVANT que les costumes soient achetés, tout costume acheté sera dû.

ARTICLE 7 – ACCOMPAGNANTS

Aucun accompagnant ne sera autorisé à entrer dans le studio, sauf si celui-ci désire faire un cours d'essai après inscription préalable auprès du professeur.

SPECIAL COVID – CRISE SANITAIRE

Aucun accompagnant ne sera autorisé à entrer dans l'enceinte du studio. Les élèves seront invités à se laver les mains en arrivant au studio (gel hydroalcoolique, savon) et devront porter un masque pour tous leurs déplacements au sein du studio. Pendant le cours le masque est à proscrire. Chaque élève doit avoir sa bouteille d'eau personnelle.

Ces règles seront susceptibles d'être modifiées en fonction des règles sanitaires en vigueur.

NOM DE L'ELEVE :

Mention : « Lu et approuvé » et signature :